



ARRETE MUNICIPAL
PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT
8 rue de Verdun
68/2019

Mairie de MONTSOULT

REPUBLIQUE FRANCAISE
(Val d'Oise)

Le Maire de la Commune de Montsoult,

- **Vu** la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L. 2213-4 ;
- **Vu** le Code de la Route, R417.9 à R417.13
- **Vu** la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;
- **Vu** la demande de Madame CAM Mélanie, en vue d'une livraison au niveau du 8 de la rue de Verdun;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 - Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public le 30 et 31 juillet comme énoncé dans sa demande : occupation des places de parking au droit de sa propriété en vue d'une livraison. A charge pour lui de prévenir les riverains utilisant ces places habituellement.

ARTICLE 2 - Validité et renouvellement de l'arrêté

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révoquant, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

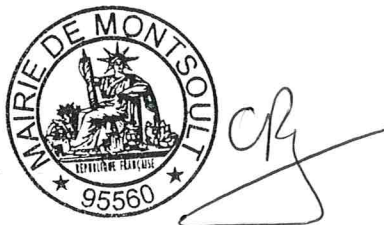
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoult
- Police Municipale
- Madame CAM Mélanie

Copie du présent arrêté sera affichée à la Porte de la Mairie.

Fait à Montsoult, le 26 juillet 2019

P/Le Maire,

L'adjoint délégué



Rendu exécutoire le 29/07/2019

Affiché le : 29/07/2019

Vu, P/le Maire,
L'adjoint délégué

